

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

ANNEE 2026

Sommaire

1. Préambule	2
2. Rappels	2
3. Analyse financière rétrospective 2021 - 2025	3
a) Les dépenses de fonctionnement	3
b) Les recettes de fonctionnement	4
4. Restes à réaliser et résultats de l'exercice 2025	6
a) Les restes à réaliser au 31 décembre 2025	6
b) Les résultats de l'exercice	6
5. Analyse de la capacité d'autofinancement 2021 - 2025	7
6. Etat de la dette	7
a) Etat de la dette au 1er janvier 2026	8
b) Evolution des annuités et profil d'extinction de la dette	8
7. Structure des effectifs et gestion du temps de travail	9
a) La structure des effectifs	9
b) La gestion du temps de travail	9
8. La fiscalité locale	10
a) La revalorisation des bases d'imposition	10
b) 2026, une imposition stabilisée	10
9. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes	10
a) Les dépenses de fonctionnement	10
b) Les recettes de fonctionnement	12
c) La section d'investissement	13

1. Préambule

La loi de finances pour 2026 n'a pas encore été promulguée en raison de blocages parlementaires à la fin de 2025. Au **31 décembre 2025**, aucune loi de finances définitive n'avait été adoptée dans les délais constitutionnels, ce qui a conduit au vote et à la promulgation d'une **loi spéciale de finances** (loi n° 2025-1316 du 26 décembre 2025) pour assurer la continuité du fonctionnement de l'État à compter du **1^{er} janvier 2026**. Cette loi spéciale a été promulguée et publiée au Journal officiel le **27 décembre 2025**.

Le **projet de loi de finances pour 2026** est en cours d'examen au Parlement au début de 2026 : il a été **déposé à l'Assemblée nationale le 14 octobre 2025** et n'a pas encore été définitivement adopté et promulgué au moment actuel (fin janvier 2026).

Selon les informations disponibles, la loi de finances pour 2026 pourrait être **promulguée mi-février 2026** si les procédures parlementaires se poursuivent et permettent une adoption complète du texte.

C'est dans ce contexte que les orientations budgétaires de la commune d'Allennes-les-Marais sont proposées avec la volonté de poursuivre une gestion rigoureuse pour maintenir une dynamique d'investissements nécessaire à la conservation du patrimoine et au développement de la commune.

Le débat d'orientation budgétaire est quant à lui inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du conseil municipal qui est programmée **le jeudi 5 février 2026**.

2. Rappels

La tenue d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) est une obligation légale pour les communes de 3 500 habitants et plus (CGCT, art. L 2312-1).

Ce débat a pour objectif d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité.

Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget primitif.

Dans le cadre du référentiel M57, le débat sur les orientations budgétaires doit intervenir dans un délai de **10 semaines maximum** avant le vote du budget primitif (CGCT, art. L 5217-10-4).

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et appelée loi « NOTRe » a modifié les modalités d'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) afin d'accentuer l'information des conseillers municipaux sur les priorités du Budget Primitif mais aussi sur la situation et l'évolution financière de la collectivité.

Ainsi, le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un **Rapport d'Orientation Budgétaire** (R.O.B) sur les engagements pluriannuels, la santé financière de la collectivité, la gestion de la dette, l'évolution de la fiscalité locale et l'évolution des dépenses du personnel.

Conformément au décret 2016-841 du 26 juin 2016, le ROB est transmis au Préfet et au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (la Métropole Européenne de Lille) et sera publié sur le site internet de la commune.

Pour les communes d'au moins 3 500 habitants, ce rapport doit comporter à minima (CGCT, [art. D 2312-3](#)) :

1. les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
2. la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes ;
3. des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Les orientations visées aux 1, 2 et 3 devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans le cas du présent rapport, les éléments précités seront complétés par une présentation financière rétrospective des exercices budgétaires 2021 à 2025.

3. Analyse financière rétrospective 2021 - 2025

La section de fonctionnement regroupe :

- ✓ toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.
- ✓ les recettes issues du produit des impôts locaux, des dotations de l'Etat et les produits des différents services publics (cantines, centres de loisirs, activités sportives...).

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le 09 FEV. 2026 SLOW
ID : 059-215900051-20260205-DELCOM5226_11-DE

a) Les dépenses de fonctionnement

L'année 2025 est marquée par une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de -1,51 % par rapport à l'exercice 2024.

Dépenses	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
011 - Charges à caractère général	830 678,03 €	1 030 713,07 €	853 514,45 €	965 649,53 €	932 661,89 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 671 146,94 €	1 818 532,54 €	1 862 106,61 €	1 847 142,19 €	1 882 433,53 €
65 - Autres charges de gestion courante	256 546,30 €	238 210,92 €	271 248,02 €	246 484,87 €	198 460,49 €
66 - Charges financières	46 244,12 €	46 285,39 €	47 471,18 €	43 865,55 €	39 362,29 €
67 - Charges exceptionnelles	926,52 €	999,10 €	1 379,41 €	- €	720,91 €
68 - Dotation aux provisions et dépréciations			110,30 €	- €	18,85 €
Sous total des dépenses réelles	2 805 541,91 €	3 134 741,02 €	3 035 829,97 €	3 103 142,14 €	3 056 316,96 €

Pour cet exercice nous retiendrons :

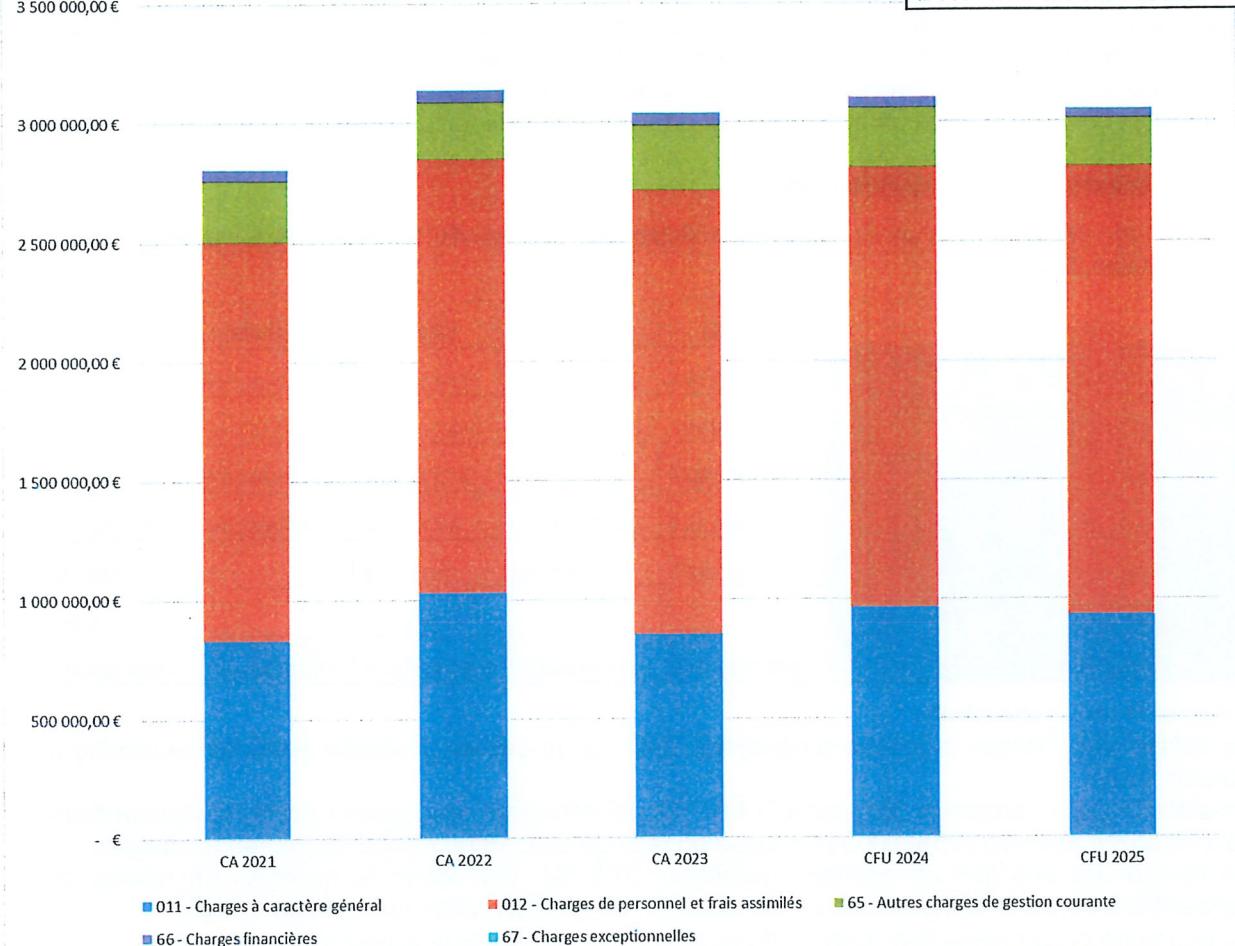
- ✓ La baisse des charges à caractère général (- 3,40 %) qui restent toutefois à un niveau proche de l'année 2025
- ✓ La stabilité des charges de personnel (+1,91 %) qui démontre une gestion saine de l'absentéisme tout en ayant absorbé l'impact de la hausse du taux de cotisation retraite du personnel titulaire
- ✓ La baisse des charges de gestion courante (-19,48 %). On notera le maintien du niveau des subventions versées aux associations et la baisse de la subvention attribuée au CCAS
- ✓ La poursuite de la baisse des charges financières dans le cadre de la résorption de la dette

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

Réalisations 2025	Part en %	Evolution de la part
012 - Charges de personnel :	61,59 %	▲
011 - Charges à caractère général :	30,52 %	▼
65 - Charges de gestion courante :	6,49 %	▼
66 - Charges financières :	1,28 %	↔

Evolution des dépenses réelles

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
 Reçu en préfecture le 09/02/2026
 Publié le 09 FEV. 2026 
 ID : 059-215900051-20260205-DELCOM5226_11-DE



b) Les recettes de fonctionnement

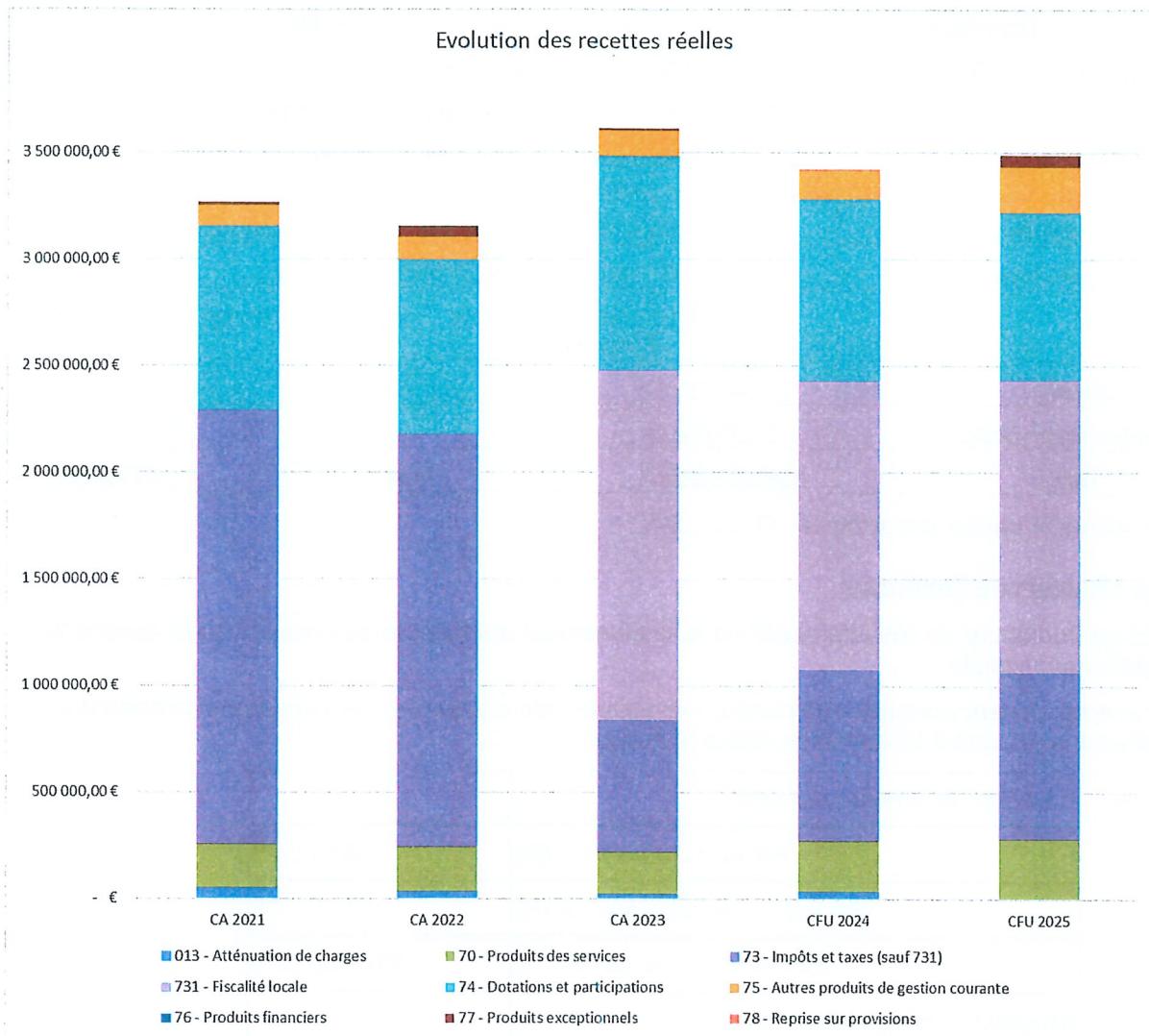
Recettes	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
002 - Excédents de fonctionnement capitalisés de N-1			- €	- €	- €
013 - Atténuation de charges	52 984,19 €	36 650,12 €	23 583,18 €	36 973,03 €	3 714,97 €
70 - Produits des services	202 974,78 €	205 555,90 €	194 479,00 €	233 693,19 €	275 901,48 €
73 - Impôts et taxes (sauf 731)	2 035 457,04 €	1 935 312,87 €	623 442,98 €	805 254,15 €	786 192,13 €
731 - Fiscalité locale			1 638 524,98 €	1 353 199,11 €	1 371 267,00 €
74 - Dotations et participations	862 103,35 €	820 656,90 €	1 003 600,94 €	850 854,92 €	782 077,94 €
75 - Autres produits de gestion courante	100 638,62 €	107 074,29 €	119 518,41 €	137 287,19 €	213 514,74 €
76 - Produits financiers	27,18 €	30,30 €	47,47 €	52,52 €	49,49 €
77 - Produits exceptionnels	10 648,16 €	49 739,72 €	9 679,51 €	2 000,00 €	56 693,94 €
78 - Reprise sur provisions			- €	45,35 €	- €
Sous total des recettes réelles	3 264 833,32 €	3 155 020,10 €	3 612 876,47 €	3 419 359,46 €	3 489 411,69 €

L'année 2025 est marquée par une hausse des recettes réelles de fonctionnement de + 2,04 % par rapport à l'exercice 2024.

Pour cet exercice nous retiendrons :

- ✓ La hausse des produits des services (+18,06 %) qui intègre l'effet de la nouvelle grille tarifaire mise en place dans le cadre de la convention « cantine à 1 € » et qui traduit également la bonne fréquentation des activités périscolaires et extrascolaires

- ✓ La stabilité du produit des impôts et taxes en raison de la faible diminution au maintien des contributions versées par la MEL
- ✓ La poursuite de la baisse du produit des dotations et participations
- ✓ La hausse des autres produits de gestion courante qui intègrent notamment depuis 2025 les produits perçus dans le cadre du contrat d'assurance statutaire.



En 2024, les recettes réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

	Part en %	Evolution de la part
73 - Impôts et taxes (dont 731) :	61,83 %	▼
74 - Dotations et participations :	22,41 %	▼
70 - Produits des services :	7,91 %	▲
75 - Autres produits de gestion :	6,12 %	▲

4. Restes à réaliser et résultats de l'exercice 2025

a) Les restes à réaliser au 31 décembre 2025

Les restes à réaliser au 31 décembre 2025 se répartissent comme suit :

Dépenses	Recettes
102 - Stade remplacement VMC	3 924,02 €
120 - Cimetière (études + travaux)	79 884,36 €
121 - Espace culturel (stores)	789,60 €
125 - Espace jeunesse (terminal)	2 340,00 €
129 - Ecole maternelle / restaurant	9 574,80 €
130 - Ecole primaire	8 935,92 €
131 - Salle Sicot Coulon	21 045,12 €
132 - Réfection éclairage public	2 799,00 €
Total	129 292,82 €
	Total
	67 805,00 €

Le solde des restes à réaliser est arrêté à - 61 487,82 €

b) Les résultats de l'exercice

L'année 2025 se traduit par un résultat positif en fonctionnement qui viendra se cumuler à des excédents antérieurs également positifs.

La section d'investissement enregistre un résultat négatif qui sera couvert par les excédents antérieurs qui resteront suffisant pour couvrir le solde des restes à réaliser.

Résultat de fonctionnement :	
Résultat de l'exercice (A)	308 937,57 €
Résultats antérieurs reportés (B)	601 457,72 €
Résultat à affecter (A+B = C)	910 395,29 €
Résultat d'investissement :	
Résultat de l'exercice (D)	-311 887,47 €
Résultats antérieurs reportés (E)	454 641,88 €
Solde d'exécution d'investissement (D+E = F)	142 754,41 €

L'affectation des résultats devrait être réalisée avec l'affectation de la somme de

310 000,00 €

en section d'investissement au titre des excédents de fonctionnement capitalisés

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09 FEV. 2026

ID : 059-215900051-20260205-DELCOM5226_11-DE

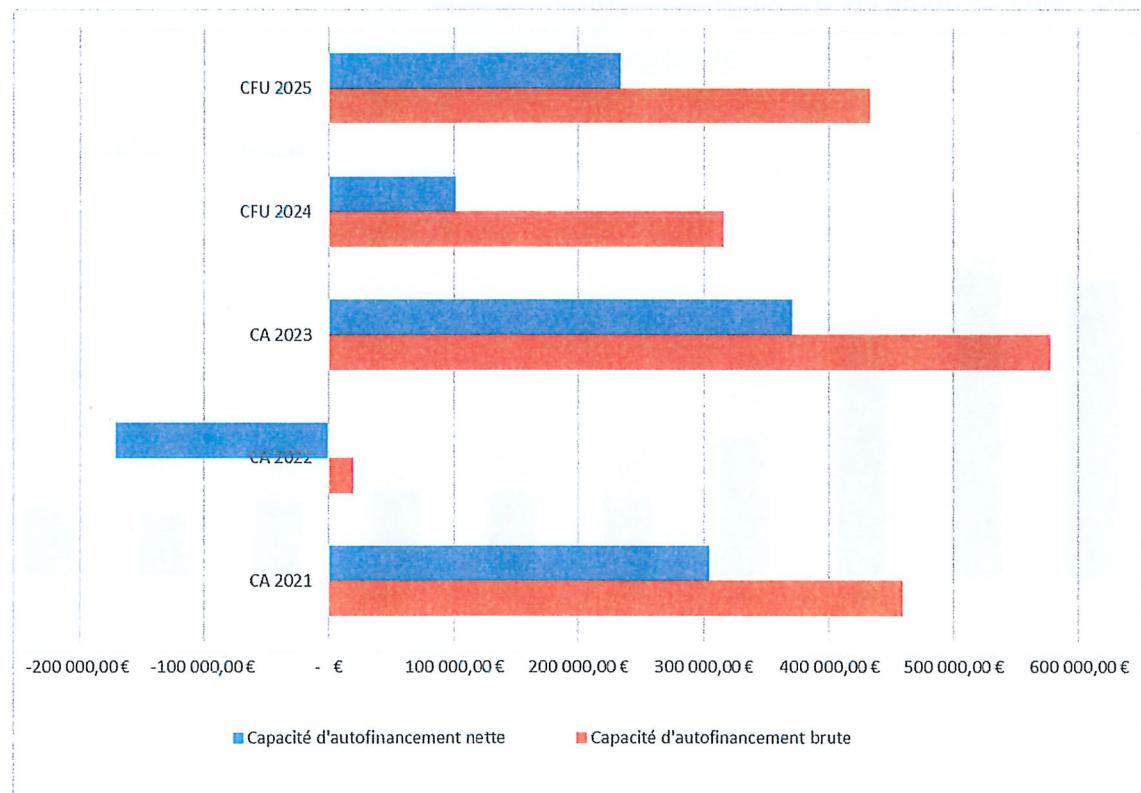
5. Analyse de la capacité d'autofinancement 2021

La capacité d'autofinancement est un indicateur financier utilisé pour la collectivité à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

On distingue :

- la CAF brute qui correspond à l'excédent de fonctionnement avant remboursement du capital de la dette
- la CAF nette qui intègre le remboursement du capital de la dette.

Fonctionnement	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Recettes réelles	3 264 833,32 €	3 155 020,10 €	3 612 876,47 €	3 419 359,46 €	3 489 411,69 €
Dépenses réelles	2 805 541,91 €	3 134 741,02 €	3 035 829,97 €	3 103 142,14 €	3 056 316,96 €
Capacité d'autofinancement brute	459 291,41 €	20 279,08 €	577 046,50 €	316 217,32 €	433 094,73 €
Capacité d'autofinancement nette	303 896,21 €	-	170 921,11 €	370 998,67 €	101 426,34 €
					233 037,70 €



6. Etat de la dette

Après un programme d'entretien profond et de rénovation du patrimoine existant, mais aussi un rythme soutenu d'investissements pour satisfaire aux besoins grandissants et évolutifs de la population, la ville d'Allennes-les-Marais entend entamer son processus de désendettement.

L'année 2025 a été marquée par l'extinction de l'emprunt contracté pour la construction du béguinage avec le paiement de la dernière annuité arrêtée à 8 711,63 €.

L'année 2026 sera une année sans nouvel emprunt.

a) Etat de la dette au 1er janvier 2026

Au 1^{er} janvier 2026, la dette en capital s'élève à 1 667 500,48 € et le montant de l'annuité à payer s'élève à 203 846,45 €.

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

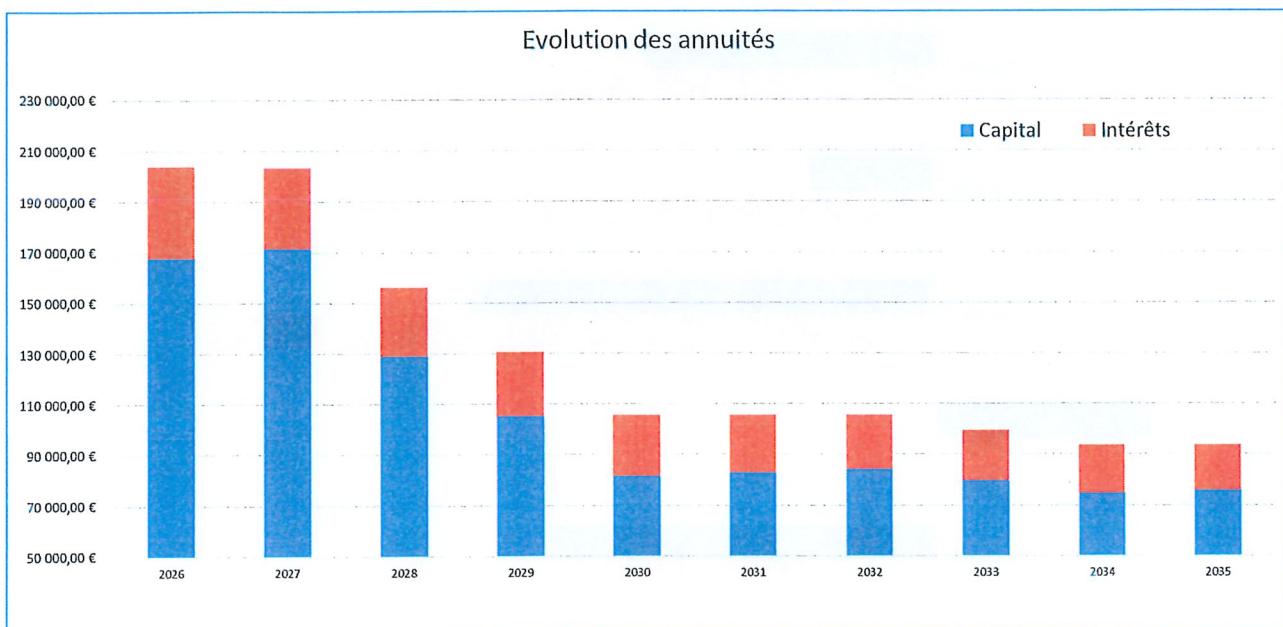
Reçu en préfecture le 09/02/2026

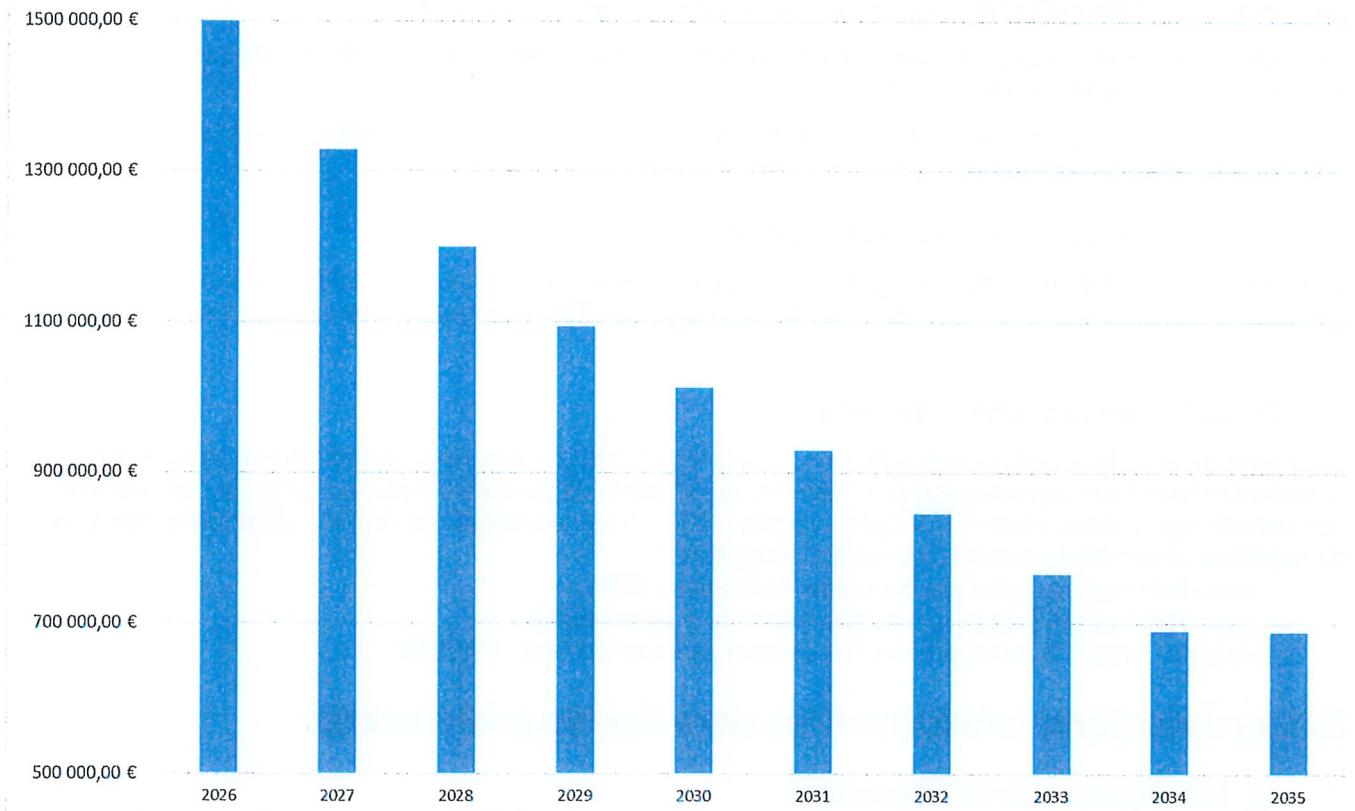
Publié le 09 FEV. 2026

ID : 059-215900051-20260205-DELCOM5226_11-DE

Code emprunt	Objet	Mt Initial	Dette en K au 01/01/26	Intérêts	Capital	Annuité	Dette en K au 31/12/26
MON276475EUR	Construction 6 logements Loc	583 755,78 €	85 031,50 €	5 288,96 €	41 233,35 €	46 522,31 €	43 798,15 €
MON209028EUR	Rénov Eglise	250 000,00 €	207 639,20 €	11 212,52 €	3 336,55 €	14 549,07 €	204 302,65 €
MON516260EUR	Rénov Salle Léo Lagrange	600 000,00 €	175 000,00 €	1 765,63 €	50 000,00 €	51 765,63 €	125 000,00 €
MON527228EUR	Maison Médicale / PMI / Archives	450 000,00 €	373 660,88 €	7 268,17 €	12 634,27 €	19 902,44 €	361 026,61 €
U098613	Const Rest Scol	600 000,00 €	434 981,42 €	2 306,50 €	39 390,14 €	41 696,64 €	395 591,28 €
5490646	Const Rest Scol (prêt comp)	350 000,00 €	312 655,10 €	5 388,89 €	11 923,31 €	17 312,20 €	300 731,79 €
MON545055EUR	Videoprotection	100 000,00 €	78 532,38 €	2 907,06 €	9 191,10 €	12 098,16 €	69 341,28 €
Total 1641		2 933 755,78 €	1 667 500,48 €	36 137,73 €	167 708,72 €	203 846,45 €	1 499 791,76 €

b) Evolution des annuités et profil d'extinction de la dette





7. Structure des effectifs et gestion du temps de travail

a) La structure des effectifs

Au total ce sont 40 emplois permanents qui sont pourvus au 1er janvier 2026 représentant 38,01 Equivalents Temps Plein (E.T.P.).

Filière	Emplois permanents Pourvus au 01/01		Dont Hommes	Dont Femmes
	2025	2026		
Administrative	6	7	1	6
Technique	23	23	10	13
Animation	7	7	2	5
Médico-sociale	1	1	0	1
Filière culturelle	1	1	0	1
Filière police municipale	0	1	1	0
Total	38	40	14 soit 35,00 %	26 soit 65,00 %

b) La gestion du temps de travail

Le temps de travail annuel est de 1607h. Concernant notre organisation communale, le temps de travail est variable entre les filières au niveau de l'effectif municipal : 35h en filière technique, 38h en filière administrative, animation, sport, culture, sécurité et pour les chefs de service.

Le nombre de jours de congés annuels est de 25 jours auxquels il convient d'ajouter les 18 jours de RTT pour les personnels concernés.

8. La fiscalité locale

Les communes votent chaque année leurs taux de taxe d'habitation sur les propriétés non bâties (TFPNB), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Pour leur permettre d'arrêter les taux en fonction du rendement attendu des impôts directs, les communes se voient communiquer un état « 1259 ».

Ce document permet à l'organe délibérant de la commune de déterminer sa politique de vote des taux en pleine connaissance de cause.

a) La revalorisation des bases d'imposition

La revalorisation forfaitaire des bases d'imposition est fixée à + 0,8 % pour les impôts locaux en 2026, sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) mesuré par l'INSEE entre novembre 2024 et novembre 2025.

b) 2026, une imposition stabilisée

Sauf hypothèse d'une baisse des dotations ou de nouvelles charges de fonctionnement transférées ou mises à la charge des communes par l'Etat, et dans l'attente d'une communication officielle des éléments qui seront repris dans l'état 1259 pour l'année 2026, il est envisagé de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les maintenir à leur niveau actuel soit :

- ✓ taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : **45%**.
- ✓ taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : **65 %**
- ✓ taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : **19,08 %**

9. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes

a) Les dépenses de fonctionnement

Poursuivre une gestion rigoureuse pour maintenir une dynamique d'investissements nécessaire à la conservation du patrimoine et au développement de la commune

La volonté reste de contenir les dépenses de fonctionnement en réduisant notamment les consommations d'énergie, de fluides et de consommables avec l'objectif de dégager les marges de manœuvre nécessaires à la réalisation des investissements. Ces efforts sont quantifiables en analysant les réalisations de l'année 2025. La prudence oblige toutefois à élargir les prévisions budgétaires pour la bonne gestion des imprévus qui se présenteraient dans l'année.

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent les achats courants et les charges quotidiennes du fonctionnement de la collectivité.

Pour l'année 2026, ce chapitre devrait connaître une hausse de 5 % par rapport au budget 2025.

Pour ce chapitre, on retiendra particulièrement :

- l'intégration des dépenses du séjour classe découverte
- l'intégration des dépenses liées à la fréquentation en hausse des services municipaux
- l'impact du coût du nouveau contrat assurance statutaire
- L'intégration du coût de la maintenance du système de vidéoprotection
- la réalisation de travaux d'élagages dans nos espaces publics
- l'évaluation prudente des dépenses énergétiques

**Pour 2026, le chapitre 011 - Charges à caractère général est estimé à 1 256 600,00 €
soit une prévision à la baisse de 5 % par rapport aux crédits ouverts en 2025**

Chapitre 012 - Charges de personnel

En raison du développement des services à la population, l'évolution de l'équipements communaux, malgré la mise en place d'une organisation optimisée, l'année 2026 sera marquée par une augmentation de la masse salariale.

Celle-ci s'explique notamment par :

- le déroulement de carrière des agents municipaux et la pyramide des âges (glissement vieillesse technicité)
- l'organisation des élections municipales qui est génératrice d'heures supplémentaires
- l'augmentation de 3 points de la part patronale de la cotisation retraite CNRACL
- le poids de l'absentéisme « courant » qui génère des coûts de remplacement élevés
- le poids de l'absentéisme de longue durée en hausse en raison de la multiplication des situations d'éloignement de l'emploi ou encore l'enregistrement de 2 congés maternité en 2026
- la nouvelle amplitude d'ouverture des accueils de loisirs avec des animateurs supplémentaires

Les orientations pour l'année 2026 ont été bâties en tenant compte de ces éléments et sans création d'emploi permanent au 1^{er} janvier 2026. Toutefois des agents contractuels pourraient être intégrés en qualité de stagiaire dans le courant de l'année 2026 selon l'évolution de la situation d'agents titulaires actuellement éloignés de l'emploi.

**Pour 2026, le chapitre 012 - Charges de personnel est estimé à 2 196 500,00 €
soit une prévision à la hausse de 2,80 % par rapport aux crédits ouverts en 2025**

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les dépenses liées aux indemnités versées aux élus municipaux mais aussi les concours versés aux associations locales et au Centre Communal d'Action Sociale.

- **Des indemnités versées aux élus estimées à la hausse**

La loi du 22 décembre 2025 a créé à compter du 24 décembre 2025 un statut de l'élu local avec plusieurs conséquences :

- ✓ Revalorisation de l'indemnité du Maire : 58,30 % (contre 55 %)
- ✓ Revalorisation de l'indemnité des Adjoints : 23,32 % (contre 22%)

Il est également confirmé que le nombre d'élus sera porté à 27 (contre 23) avec **8 adjoints possibles contre 6 auparavant**.

Ces mesures cumulées portent l'enveloppe maximale **annuelle** des indemnités des élus à distribuer à **120 780,23 € contre 92 240 € auparavant**

Le budget sera construit en retenant ces hypothèses.

- **Le maintien des concours versés aux associations allennoises**

Dans la continuité de ses engagements, la ville maintiendra le niveau global de subventions afin de soutenir le tissu associatif et préserver le bien vivre ensemble.

Les moyens mis à disposition des associations allennoises tels que la mise à disposition de salles municipales, le prêt de matériel ou encore la mise à disposition de personnel seront poursuivis.

En 2026, une enveloppe budgétaire dévolue aux subventions des associations maintenue à **33 300,00 €**, et une enveloppe « subventions de projet » sera reconduite pour **1 700,00 €**.

- **L'accompagnement financier du CCAS**

Les orientations budgétaires du Centre Communal d'Action Sociale n'ont pas encore été débattues.

En 2026, la ville restera le principal financeur du CCAS avec une subvention qui pourrait être réévaluée à **30 000,00 €**.

**Pour 2026, le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante est estimé à 248 800,00 €
soit une prévision à la hausse de 10 % par rapport aux crédits ouverts en 2025**

Chapitre 66 - Charges financières

Ce chapitre regroupe principalement les dépenses liées au remboursement des dettes. En l'absence de contractualisation de nouvel emprunt, la ville poursuivra sa politique de désendettement.

**Pour 2026, le chapitre 67 - Charges financières est estimé à 34 950,00 €
soit une prévision à la baisse de 11 % par rapport aux crédits ouverts en 2025**

b) Les recettes de fonctionnement

Une prévision prudente des recettes de fonctionnement dans un contexte incertain

Chapitre 70 - Produit des services

Ce chapitre regroupe les produits payés par les utilisateurs des services municipaux.

En 2026, l'équipe municipale souhaite reconduire les tarifs des activités à destination des familles sans les augmenter.

En matière de restauration, la participation des familles est revue à la hausse en tenant compte des encaissements de l'année 2025 qui intègrent les effets de la nouvelle grille tarifaire et de la convention cantine à 1 €.

Ce chapitre va également intégrer les produits supplémentaires liés à l'organisation du séjour en classe découverte pour un montant estimé à **27 900,00 €**.

La bonne dynamique de fréquentation des services municipaux participe également à la hausse des produits perçus.

**Pour 2026, le chapitre 70 - Produit des services est estimé à 291 000,00 €
soit une prévision à la hausse de 20 % par rapport aux crédits ouverts en 2025**

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Ce chapitre regroupe les produits perçus au titre de la fiscalité locale mais également les contributions versées par la Métropole Européenne de Lille.

- **Une fiscalité locale maintenue**

L'année 2026 sera marquée par le maintien des taux d'imposition à leur niveau de 2025 et par un produit de la fiscalité locale à un niveau proche de l'année 2025.

Les autres composantes des produits issus des taxes (TCFE, Taxe sur les pylônes électriques) sont prudemment estimées à leur niveau de l'année 2025.

L'Attribution de Compensation versée par la MEL reste figée à 393 900,00 €. La Dotation de Solidarité Communautaire et le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) sont maintenus à leur niveau 2025.

**Pour 2026, le chapitre 73 - Impôts et taxes est estimé à 2 141 400,00 €
soit une prévision stable par rapport aux crédits ouverts en 2025**

Chapitre 74 - Dotations et participations

La promulgation tardive de la loi de finances pour 2026 entraînera un décalage dans la notification des dotations et participations de l'Etat.

- **Des dotations espérées à leur niveau de l'année 2025**

Le manque de visibilité et la prudence obligent à une prévision proche des réalisations de 2025 avec l'inscription d'une enveloppe de **610 000,00 €**.

- **Des participations revues à la baisse**

Depuis plusieurs années, les recettes issues des différents dispositifs contractuels restent liées à la dynamique de fréquentation des activités proposées. Toutefois, le manque de visibilité sur les modalités de versement (régime d'acompte / solde) nous amène à rester prudent sur la prévision et à inscrire une recette de **49 000,00 €**.

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le

09 FEV. 2026
ID : 059-215900051-20260205-DELCOM5226 11-DE

A cela s'ajoute le versement de la participation de l'Etat pour la cantine à 1€, qui induit une recette estimée à **30 000 €** (contre 108 000€ en 2024).

Une dotation d'un montant de 900 € / tour, sera versée par l'Etat pour couvrir les frais d'organisation de la mise sous pli de la propagande électorale à l'occasion des élections municipales.

**Pour 2026, le chapitre 74 - Dotations et participations est estimé à 723 200,00 €
soit une prévision à la baisse de 1,45 % par rapport aux crédits ouverts en 2025**

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Le chapitre intègre le produit des loyers des immeubles loués par la commune auxquels viennent s'ajouter les indemnités perçues au titre des indemnités journalières des agents absents sur lesquels aucune spéculation n'est réalisée.

La prévision intègre également l'exonération de loyer pour les 2 cellules de la maison médicale récemment attribuées aux médecins.

**Pour 2025, le chapitre 75 - Dotations et participations est estimé à 107 000,00 €
soit une prévision à la baisse de 26 % par rapport aux crédits ouverts en 2025**

**La section de fonctionnement sera marquée par la sobriété et la prudence
et devrait s'équilibrer à un montant prévisionnel de**

3 875 000,00 €

c) La section d'investissement

En matière d'investissement, l'année 2026 sera une année de transition marquée par le renouvellement de l'assemblée délibérante. La réalisation des projets sera forcément décalée par les nécessaires études de faisabilité ou encore le montage des dossiers techniques.

La recherche tous azimuts de subventions sera également une priorité pour garantir la réalisation des projets qui seront portés par l'équipe municipale nouvellement installée.

La section d'investissement sera donc essentiellement composée des dépenses et recettes constituant les restes à réaliser engagés au cours de l'année 2025 (voir plus haut).

- **Des résultats excédentaires qui faciliteront les investissements**

Pour ce nouvel exercice, l'affectation des résultats verra l'inscription de recettes qui faciliteront les futurs investissements avec

- ✓ Un solde d'exécution de la section d'investissement reporté (article 001) pour 142 754,41 €
- ✓ Des excédents de fonctionnement capitalisés (article 1068) à hauteur de 310 000 €.

- **Une recette prévue au titre du FCTVA qui repart à la hausse**

L'année 2026 est marquée par l'enregistrement d'une recette d'investissement au titre du FCTVA qui repart à la hausse pour atteindre 52 810 € soit une hausse de 40 000 € par rapport à 2025.

Cette hausse mécanique est le résultat de la reprise des investissements en 2024.

A partir du 1/01/2025, son taux est passé de 16,4 % à 14,85 % et la loi de finances pour 2025 a supprimé le remboursement au titre des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage. Cette mesure impactera les versements à venir à partir de l'année 2027.

- **Des restes à réaliser couverts par les excédents**

Les premiers mois de l'année 2026 verront se poursuivre les investissements lancés et non achevés à la clôture du précédent exercice pour un montant de 129 292,82 €.

Les paiements de subventions notifiées en 2025 devraient s'enchaîner au 1^{er} semestre de l'année avec un montant estimé à 67 805 €.

Le solde des restes à réaliser qui s'élève à - 61 487,82 € sera facilement couvert lors de l'affectation des résultats.

- **Une ouverture anticipée de crédits prudente pour fonctionner au 1^{er} trimestre**

Lors de la séance du 18 décembre 2025, l'assemblée délibérante a validé l'ouverture anticipée de crédits d'investissement pour un montant de 60 000 €.

Cette ouverture prudente permettra de mener quelques investissements au cours du 1^{er} trimestre et l'ensemble des crédits seront repris dans le vote du budget.

- **Un recensement des besoins des services à affiner**

L'anticipation du calendrier budgétaire pour permettre le vote du budget début mars, n'a pas permis d'affiner les besoins des services en termes de matériel.

Cette analyse se poursuivra dans les prochaines semaines et une enveloppe y sera consacrée dans le budget qui sera présenté.

- **Une section d'investissement qui intègre une réserve de crédits mobilisables pour les futurs investissements**

Le renouvellement de l'assemblée délibérante en mars entraîne une absence de visibilité sur les projets qui seront priorisés par la nouvelle équipe municipale.

Les dépenses de la section d'investissement vont donc être créditées d'une réserve estimée à 310 000,00 € qui sera inscrite à l'opération 74 - Travaux divers bâtiments communaux. Cette enveloppe viendra s'ajouter à l'ouverture anticipée validée en décembre 2025 pour un montant de 60 000 €.

Cette inscription budgétaire pourra être ventilée par la nouvelle équipe municipale par une simple décision modificative du budget.

La section d'investissement devrait s'équilibrer à un montant prévisionnel de
705 000,00 €

Rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du conseil municipal du 5 février 2026 et annexé à la délibération n°5226-11.

Le Maire,

Carine VANDAELE

